



Politique d'intégrité intellectuelle



Philosophie

Au Programme primaire international (PP) de l'école Polyvalente Le Carrefour, nous croyons qu'il n'est jamais trop tôt pour sensibiliser les élèves à l'importance de l'intégrité intellectuelle et des droits de propriété intellectuelle. Il s'agit d'ailleurs d'une action attendue des élèves dans les **compétences de recherche** des approches de l'apprentissage.

Pour y arriver, l'école compte sur l'implication de l'ensemble de la communauté. L'élève, ses enseignants, ses parents et la direction de l'école contribuent à faire vivre et respecter les principes d'intégrité et d'honnêteté.



Philosophie

À travers notre enseignement et nos interventions, nous cherchons à mettre de l'avant les 5 principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle qui sont l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité.

Ainsi nous encourageons nos élèves à agir avec intégrité, sincérité et authenticité dans toutes les activités scolaires. Nous les invitons à se montrer digne de confiance et de faire preuve de justice et d'impartialité envers les autres, notamment en reconnaissant la contribution d'autrui. Ils sont également invités à valoriser les contributions des autres et à respecter la propriété intellectuelle et les consignes. Finalement, les élèves sont fortement encouragés à assumer la responsabilité de leurs actions et de leurs apprentissages.



Promotion de l'intégrité

Pour promouvoir l'intégrité dans notre milieu nous mettons de l'avant certaines méthodes proposées dans le document de Jude Carroll sur l'intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l'IB (International Baccalaureate).

- Discuter avec les parents de ce qui constitue un degré d'aide approprié ;
- Veiller à ce que les parents et les élèves comprennent ce que signifie la valeur d'intégrité en milieu scolaire telle qu'elle est décrite dans le profil de la communauté d'apprentissage de l'IB ;
- Expliquer précisément à quoi s'expose tout élève remettant un travail qui n'est pas le sien ;
- Proposer des tâches d'évaluation demandant de la recherche ;

Promotion de l'intégrité

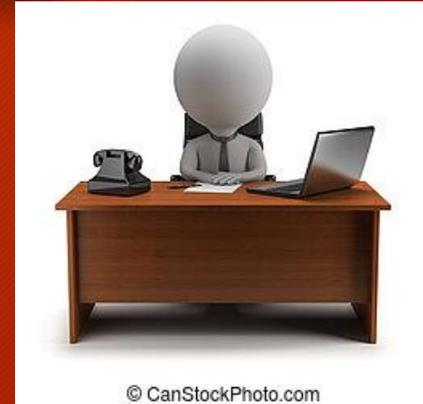
- Offrir une rétroaction qui valorise et récompense les efforts mis en œuvre pour accomplir le travail et qui ne porte pas uniquement sur le résultat ;
- Enseigner aux élèves les méthodes à employer pour citer le travail d'autrui : les élèves du PP peuvent apprendre à utiliser des guillemets pour signaler les mots empruntés à autrui ;
- Enseigner l'utilisation responsable des technologies de l'information et des médias sociaux ;
- Expliquer la marche à suivre pour respecter des pratiques éthiques et honnêtes, et s'y conformer lors des examens.

Les droits et responsabilités des membres de la communauté

La
direction

Responsabilités :

- encourage les bonnes pratiques éthiques et incite les membres de la communauté scolaire à véhiculer un message d'intégrité ;
- lorsqu'un cas de manquement à l'intégrité est référé, la direction guide l'enseignant dans le choix de conséquences appropriées ;
- s'engage à respecter les mêmes règles d'intégrité que les élèves.



Droits :

- faire des recommandations pour soutenir des pratiques d'intégrité efficaces.

Les droits et responsabilités des membres de la communauté

L'enseignant.e



Responsabilités :

- se charge de prodiguer un enseignement explicite des bonnes pratiques en matière d'honnêteté intellectuelle ;
- s'assure de la compréhension de ces pratiques éthiques avant la réalisation de toute production ;
- voit à appliquer consciencieusement les règles de la politique d'intégrité de l'école lors de l'évaluation des productions des élèves ;
- applique les mesures appropriées en cas de manquement à l'intégrité ;
- s'engage à respecter les mêmes règles d'intégrité que les élèves.

Droits :

- obtenir du soutien adéquat pour appliquer une sanction à un manquement à l'intégrité.

Les droits et responsabilités des membres de la communauté

L'élève

Responsabilités :

- prend connaissance du code de vie de l'école et s'engage à le respecter ;
- doit, en tout temps, faire preuve d'honnêteté et d'intégrité dans son travail et dans l'utilisation des outils informatiques ;
- met en œuvre les pratiques éthiques en vigueur dans l'école.

Droits :

- se faire expliquer, de façon explicite, les bonnes pratiques en matière d'honnêteté intellectuelle ;
- recevoir une sanction juste, équitable et adaptée à son âge pour un manquement à l'intégrité ;
- être entendu et pouvoir s'expliquer lors d'un manquement.



Les droits et responsabilités des membres de la communauté

Le
parent

Responsabilités :

- soutient son enfant dans le développement de sa conception de l'intégrité ;
- s'assure du respect des pratiques éthiques de son enfant dans la réalisation des travaux à la maison.

Droits :

- être informé de la politique d'intégrité intellectuelle mise en application à l'école ;
- demander des explications supplémentaires quand son enfant a reçu une sanction pour un manquement à l'intégrité.



Manquement à l'intégrité

Les manquements à l'intégrité peuvent prendre différentes formes dont voici quelques définitions :

- Plagiat : Présentation des idées ou du travail d'une autre personne comme étant les siens.
- Collusion : Contribution au plagiat d'un autre élève, par exemple en acceptant que cet autre élève copie le travail ou le présente comme sien pour l'évaluation.
- Possession de matériel non autorisé : téléphone cellulaire, dictionnaire électronique, notes de cours, aide-mémoire rédigé par soi ou par une autre personne, calculatrice, etc.
- Divulcation d'informations à d'autres élèves ou réception d'informations émanant d'autres élèves relatives au contenu d'une épreuve avant que tous les élèves l'aient complétée.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle sert à baliser ce que nous considérons être des comportements procurant des avantages déloyaux en matière de propriété intellectuelle au regard de l'évaluation.

Sanctions possibles lors d'un manquement à l'intégrité

En cas de manquement à l'intégrité, diverses sanctions peuvent être appliquées en considération de la gravité du manquement, des circonstances l'entourant, des intentions de la personne fautive ou de la répétition du geste répréhensible. La sanction imposée est déterminée en concertation entre les différents intervenants impliqués et la direction.

Parmi les sanctions possibles en cas de manquement à l'intégrité, signalons :

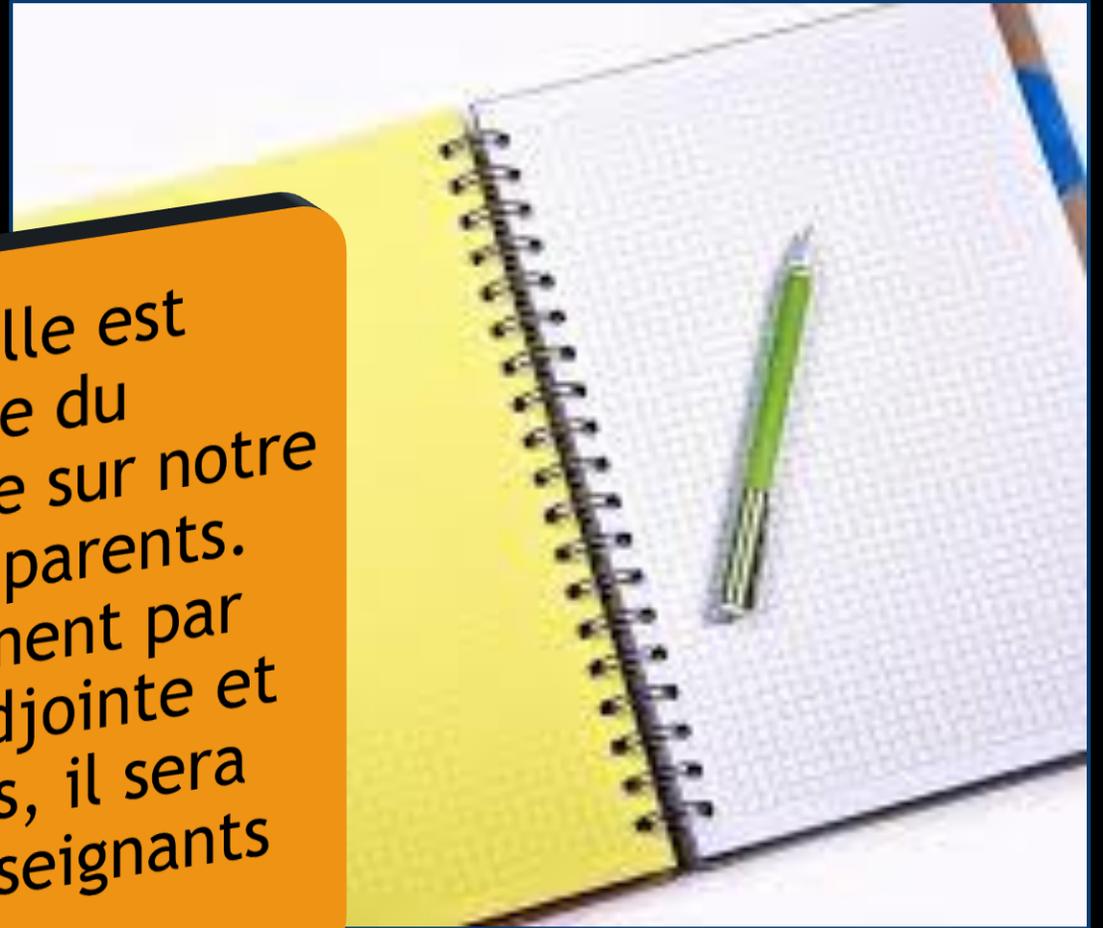
- communication aux parents ;
- réflexion écrite ;
- pénalité au niveau de la note finale ;
- reprise du devoir ou du travail avec pénalité ;
- travail supplémentaire ;
- toute autre mesure jugée pertinente par l'autorité compétente.

Dans tous les cas, l'élève pris en faute a la possibilité d'être entendu et de présenter sa défense devant l'autorité concernée.

* En cas de récidive, les sanctions peuvent être plus sévères telles qu'une suspension interne, une suspension externe ou une non-recommandation au PEI.

Révision de la politique

La politique d'intégrité intellectuelle est diffusée annuellement à l'ensemble du personnel de l'école et est déposée sur notre site Internet pour les élèves et les parents. Ce document sera révisé annuellement par l'équipe de direction (directrice adjointe et coordonnatrice). Une fois aux 5 ans, il sera revu et révisé par une équipe d'enseignants et la direction.



Révisée en novembre 2025

Références

- L'intégrité intellectuelle dans le programme primaire.

Repéré à https://resources.ibo.org/pyp/subject-group/Teacher-support-materials/works/pyp_11162-426337?lang=fr

- Organisation du Baccalauréat International. (2019). Intégrité intellectuelle.

Repéré à <https://www.ibo.org/contentassets/76d2b6d4731f44ff800d0d06d371a892/academic-integrity-policy-french.pdf>

- Copibec-Gestion collective des droits de reproduction. (2021, 14 janvier). Écoles primaires et secondaires, CEA et CFP.

Repéré à <https://www.copibec.ca/fr/entente-primaire-secondaire>